



Le 23 septembre 2025

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

**Procès-verbal de la séance du
Mardi 24 juin 2025 à 18h00
à la Salle des Fêtes de MAROLLES**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

M. le Président remercie M. NOBLET, Maire de Marolles de nous accueillir. Initialement il était prévu d'aller à Couvrot mais Monsieur DELCOMBEL me permettra de dire que les travaux de la salle des fêtes qui avancent de bonne manière chez lui ne sont pas finis et finalement la réunion de rentrée se fera à Couvrot, et on sait que l'on n'y sera très bien accueilli. J'ai vu quelques photos, je peux vous assurer que l'ouvrage se présente bien.

M. NOBLET souhaite la bienvenue à tous et à toutes à la salle des fêtes de Marolles, même si ce n'est pas la première fois que nous nous réunissons dans cette salle. Je vais simplement vous souhaiter deux choses, d'abord un bon conseil communautaire qui somme toute sera très court car il y a très peu de délibérations et surtout à la veille des départs en vacances, je vous souhaite d'excellentes vacances.

Il est ensuite procédé à l'appel :

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur René MAUTRAIT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. CAPPÉ, LONCLAS, FORMET, FORTIN, VEBER, DULIEUX, DELCOMBEL, MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. DESCHAMPS, COLLOT, Mme ARMANETTI, MM. MALOU, CASTAGNA, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, MOULIN, Mme LOISEAU (suppléante de Mme GEOFFROY), MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, CHAVEROU, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), BOUQUET, Mme RÉOLON, MM. MOUTON (jusqu'à 18h30), BURCKEL, Mme VÉGA, MM. GONTHIER, FONTAINE, ROCH, Mme SERRE, M. BEAUJOIN, Mme PARIS, M. EL GHALLOUSSI.

Absents excusés : M. NICOULEAUD, Mme PARNISARI, MM. DHYÈVRE THIÉBAULT, Mme GUÉRY, MM. COTTON, LANTERNAT, DESANLIS, Mme KARCENTY, MM. LOISELET, PASSINHAS, Mme COLLIN, MM. TINDILLIÈRE, Mmes JACQUEMOT, COLSON, M. HMISSI, Mme BAUMEL, M. CARDOSO, Mmes GOUILLY, BERTIN, MM. DUCHÊNE, ERRE.

Absents : M. TRIOLET, Mmes MUNSTER, GOLLÈS.

13 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ Mme PARNISARI, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. MATHIEU,
- ✓ M. COTTON, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. GÉRARD,
- ✓ M. PASSINHAS, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. MOUTON (jusqu'à 18h30),
- ✓ M. MOUTON donne pouvoir à Mme PARIS à partir de 18h30,
- ✓ Mme COLLIN donne pouvoir à M. BEAUJOIN,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir Mme RÉOLON,
- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à M. BOUQUET,

- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. FONTAINE,
- ✓ Mme BAUMEL donne pouvoir à Mme SERRE,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. ROCH,
- ✓ Mme GOUILLY donne pouvoir à Mme VEGA,
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à M. BURCKEL.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 mai 2025 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	Monsieur le Président
1	Compte-rendu de délégation du Conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
2	Société SPL-Xdemat – Réunion de l'assemblée générale 2024 sur la répartition du capital social	Th. MOUTON
	FINANCES	
3	Pacte financier et fiscal – Programme d'appui aux investissements communaux 2025-2030 – Adoption	Monsieur le Président
4	Taxe locale sur la publicité extérieure - Tarifs 2026	D. FONTAINE
5	Subventions 2025 aux associations et contribution	R. MAUTRAIT
6	Création autorisation de programme - Budget annexe déchets ménagers et assimilés	D. NOBLET
	PERSONNEL COMMUNAUTAIRE	
7	Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus des avancements de grade	Th. MOUTON
	ÉDUCATION - JEUNESSE	
8	Accueil Collectifs des Mineurs – Tarifs du mercredi et extrascolaires 2025/2026	A. FELICITTI
	HABITAT - LOGEMENT	
9	OPAH : Attribution de subventions	M. SIMONNET
	DÉCHETS	
10	Déchetterie de HUIRON – Convention de mise à disposition des biens	D. NOBLET
	URBANISME	
11	Acquisition d'une emprise à prélever dans la parcelle cadastrée ZE 0049 sis lieu-dit LE MONT DE JOUY à SOULANGES	J.P. FORMET

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

**LE CONSEIL,
à l'unanimité,**

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 mai 2025.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Administration Générale – Société SPL-Xdemat – Réunion de l'assemblée général 2024 sur la répartition du capital social

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

↳ **APPROUVE** la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12.838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6.556 actions soit 51,07 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
- le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
- le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
- le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 3.453 actions soit 26,90 % du capital social détenues par 3.382 actionnaires.

↳ **DONNE** pouvoir au représentant de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Délibération n°7 : Personnel Communautaire – Tableau des effectifs – Créations de postes suite au processus des avancements de grade

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

↳ **DECIDE** de la création :

- d'un poste à temps non complet d'ATSEM de 1^{ère} classe à 34.25/35°
- d'un poste d'adjoint technique principal à temps non complet de 1^{ère} classe à 33.63/35 ;

↳ **MODIFIE** et **APPROUVE** en conséquence le tableau des effectifs ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires à ces nominations et recrutements seront inscrits au budget 2025 et aux budgets suivants.

Départ de M. MOUTON à 18h30.

Délibération n°3 : Finances – Pacte Financier et Fiscal – Programme d'appui aux investissements communaux 2025-2030 - Adoption

M. CHAVEROU souligne qu'on nous parle d'effort fiscal et là on ajoute la date d'arrivée des dossiers.

M. le Président répond qu'il faut faire confiance au bureau qui va instruire. Il y a deux choses, il y a dans la temporalité, la période de dépôt de dossier et après si les dossiers sont en nombre excédentaire, la priorisation se fera en fonction de l'effort fiscal. Alors est-ce qu'il va y avoir une contradiction entre les deux ? On peut poser tous les cas d'école, aujourd'hui on pose les règles et après on lance, on verra comment ça fonctionne et s'il faut apporter quelques modifications, elles seront apportées.

M. CHAVEROU : mais dans l'état actuel des règles, du moment que ça arrive, ce n'est pas la date d'arrivée du dossier ?

M. le Président dit que c'est le cumul des deux. Si vous faites un très gros effort fiscal mais que vous déposez votre dossier le 11 novembre alors que l'on a dit que l'on délibérait le 31 octobre, ce n'est pas recevable. Après quant au déclenchement de la subvention, c'est l'effort fiscal mais pour la recevabilité, on inscrit dans l'ordre d'arrivée et après il y a la mise en œuvre, avec le temps d'instruction.

M. EL GHALLOUSSI souligne que le 26 septembre 2024 nous avons une délibération qui présentait le pacte fiscal et financier 2024/2026. J'en fais lecture d'un extrait « la solidarité qui est pratiquée sur le territoire ne date pas du projet de pacte financier et fiscal, elle a commencé dès les restitutions de ressources éoliennes et elle s'est poursuivie avec le principe de fond de concours ».

Mes chers collègues, le pacte financier et fiscal est aujourd'hui le bras droit du projet de territoire, les communes et la CCVCD sont liées par leur destin ; ambition, cohésion, solidarité, efficience doivent être les points cardinaux de ce pacte et de la réflexion des élus. Ce pacte financier et fiscal dote la communauté de communes d'un cadre pour permettre aux maires des communes de porter leurs projets. Je vais rebondir sur vos propos Monsieur le Président, vous avez introduit cette délibération en parlant de l'aboutissement d'un processus, vous êtes revenu ensuite sur vos propos en parlant d'une étape dans un processus, parce qu'il fallait demain aller encore plus loin et notamment sur la question de la mutualisation, vous avez cité l'exemple des secrétariats de mairie ; comme vous le savez mes chers collègues, ce pacte est rendu obligatoire depuis 2014 par le législateur lorsqu'un EPCI inscrit dans ses compétences la politique de la ville. Et vous avez raison Monsieur le Président, la ville de Vitry a des quartiers prioritaires politique de la ville et a signé le contrat de ville 2015-2022 prorogé jusqu'en 2023 et le dernier sur 2024-2030. Monsieur le Président par rapport à vos propos et par rapport à toute la présentation que l'on a pu avoir au mois de septembre par le cabinet qui était venu parler de ce pacte, vous avez raison c'est une étape mais je crois que dans cette étape et vous l'aviez déjà dit, je m'étais abstenu, ou j'avais voté contre le 26 septembre, là ce soir je vais voter pour, mais vous avez raison de dire que c'est une étape, c'est un processus. Et il faut faire confiance aux maires des communes dans les projets qui portent leurs ambitions dans la volonté qu'ils ont aussi de développer des projets sur leurs communes. Et je crois que vous avez raison quand vous dites que c'est une étape dans un processus et que le processus doit demain aller encore plus loin à partir de tout le travail qui a été mené autour de ce pacte financier et fiscal et réinterroger l'an prochain, y compris sur la question de la gouvernance de notre EPCI. C'est aussi le moment de s'interroger et de faire en sorte qu'à partir de 2026 ça puisse être le Maire d'une commune de la communauté de communes qui préside notre EPCI.

M. le Président souligne que cela n'appelle pas de commentaire particulier puisque c'est un commentaire de texte où vous dites « vous avez raison » et merci de me dire que j'ai raison mais je n'ai pas raison tout seul, j'ai raison avec mes collègues et c'est un travail collectif. Je vous remercie de votre contribution.

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la mise en place d'un programme d'appui aux investissements communaux, couvrant la période 2025-2030 ;

⇒ **VALIDE** les pièces constitutives de ce programme d'appui ci-après :

- règlement des fonds de concours ;
- formulaire de demande de fonds de concours ;
- convention entre la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER et la Commune bénéficiaire, actant l'accord et les conditions de versement du fonds de concours dans la durée ;

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°4 : Finances – Taxe locale sur la publicité extérieure – Tarifs 2026

M. EL GHALLOUSSI : combien attendez-vous de recettes en 2026 au regard de ce que vous venez de nous annoncer en 2025 ?

M. FONTAINE : les recettes seront du même ordre pour 2026.

Le Conseil Communautaire

Par 47 avis favorables et 1 abstention : M. EL GHALLOUSSI.

⇒ **FIXE** le tarif de référence de la Taxe locale sur la publicité extérieure à 18,90 € pour l'année 2026 ;

⇒ **MAINTIEN** l'exonération arrêtée par délibération du conseil communautaire du 26 mars 2024 concernant les activités, dont le cumul des surfaces d'enseignes est inférieur ou égal à 12 m² ;

⇒ **MAINTIEN** la réfaction de 50 % par rapport au tarif de base les activités, dont le cumul des surfaces d'enseignes est supérieur à 12 m² et inférieur ou égal à 20 m² ;

⇒ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;

⇒ **INSCRIT** les recettes afférentes au budget 2026.

Délibération n°5 : Finances – Subventions 2025 aux associations et contribution

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

⇒ **AUTORISE** le versement des subventions suivantes :

Associations	Objet	Rappel du montant de la subvention votée en 2024	Montant de la subvention proposée en 2025
Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS, du C.C.A.S. et de la Communauté de Communes	Fonctionnement	12.000,00 €	12.000,00 €
P.L.I.E.	Fonctionnement	65.985,00 €	65.985,00 €

Initiatives Marne Châlons en Champagne (1)	Abondement du fonds de prêt	10.000,00 €	10.000,00 €
	Prestation de service	400,00 €/ dossier (plafond annuel 5.000,00 €)	400,00 €/ dossier (plafond annuel 5.000,00 €)
	Adhésion annuelle	240,00 €	240,00 €
Familles rurales de LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	Centre de loisirs	15.000,00 €	(*)15.000,00 €
Familles rurales de LOISY-SUR-MARNE	Fonctionnement du C.L.S.H.	700,00 €	(*)700,00 €
Maison pour tous du Pays Vitryat (anc. Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS)	Activités péri et extra scolaires des lieux d'accueil vitryats	224.826,00 €	(*)224.826,00 €
Maison pour tous du Pays Vitryat (anc. Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS)	Activités périscolaires et extrascolaires pour les enfants de l'école de Frignicourt	21.841,18 €	(*) 21.841,18 €
Maison pour tous du Pays Vitryat (anc. Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS)	Activités extrascolaires pour les enfants de Couvrot		(*) 12.500,00 €
Coopérative scolaire de SAINT-OUEN-DOMPROT	Voyage scolaire 2024/2025	3.840,00 €	1.600,00 €
Coopérative scolaire de l'école primaire de COUVROT	Sorties scolaires 2024/2025	3.810,62 €	(*) 2.595,83 €
Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne	Fête de la grue et de la migration du 18 au 26/10/2025	1.000,00 €	1.000,00 €
E.P.C.C. Bords 2 Scènes	Festival Couvrot Connection – édition 2025	5.000,00 €	5.000,00 €

(*) : Les sommes proposées sont liées au montant du transfert de charges réalisé par les Communes.

(1) : En concordance avec la convention de partenariat signée avec Initiatives Marne Châlons en Champagne jusqu'au 31/12/2026.

↳ **AUTORISE** le versement de la contribution suivante, en application du contrat d'association avec l'école privée :

Association	Rappel du montant de la contribution votée en 2024 :108.100,00 €	Rappel de l'avance en 2025	Montant de la contribution proposée en 2025 : 117.500,00 €
O.G.E.C. Ecole de la Salle	Elémentaire : 700,00 € x 79 élèves 55.300,00 €	35.000,00 €	Elémentaire : 700,00 € x 89 élèves 62.300,00 €
	Maternelle : 1.100,00 € x 48 élèves 52.800,00 €		Maternelle : 1.150,00 € x 48 élèves 55.200,00 €

↳ **DIT** que les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

Délibération n°6 : Finances – Création autorisation de programme – Budget annexe déchets ménagers et assimilés

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- ↳ **CREE** une autorisation de programme pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères 2025 pour un montant total de 275.250,58 € :

Opération	AP	CP 2025	CP 2026
Acquisition d'une benne à ordures ménagères 2025	275.250,58 €	100.000,00 €	175.250,08 €

- ↳ **APPROUVE** le montant des crédits de paiement pour 2025-2026 ;
- ↳ **DIT** que toute actualisation des montants de cette autorisation de programme fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Délibération n°8 : Education – Jeunesse – Accueil Collectifs des Mineurs – Tarifs du mercredi et extrascolaires 2025/2026

M. EL GHALLOUSSI demande si pour les familles, il y a une augmentation de tarifs par rapport à l'année 2024/2025 ?

Mme FELICETTI répond qu'il y a une petite hausse qui est liée à l'augmentation du coût de la vie.

M. EL GHALLOUSSI : de combien ? Par rapport à l'annonce qui va être faite après cette délibération pour les tarifs 2025/2026, quand la commission et le bureau ont déterminé les nouveaux tarifs, concrètement la moyenne d'augmentation des tarifs est de combien. C'est 1 %, c'est 0,20 %, c'est 10 % ?

Mme FELICETTI : C'est à peine 1 %.

M. le Président ajoute que c'est un engagement de la collectivité qui est renforcé parce que le coût, au regard des prestations, il est très faible, d'ailleurs il n'y a quasiment plus de collectivités qui participent à des financements de colonies, de déplacement de ce type. La plupart des centres qui étaient des colonies de vacances sont démantelés, n'existent plus, ça a été repris par des clubs de vacances comme BELAMBRA, les grandes fédérations sont quasiment démantelées, enfin bon il ne reste plus grand-chose et donc ici il y a des activités qui sont à des tarifs extrêmement abordables pour les familles, donc il y a un effort et cet effort, compte-tenu de l'actualisation, 0,8 est deux fois inférieur au taux de l'inflation, donc il y a un nouvel engagement de la collectivité. Et d'ailleurs quand on met les places sur le marché, quand on ouvre les réservations, c'est pris tout de suite, ça dure quelques heures et c'est fini. On reçoit parfois des courriers de gens qui nous disent que leurs enfants n'habitent pas là, enfin vous voyez un peu. Ils nous demandent de faire une dérogation.

Mme FELICETTI : à titre d'exemple pour les grandes vacances à Marolles c'est 105 enfants par semaine, et à Saint-Ouen-Domprot c'est 50 enfants par semaine.

M. le Président : ça soulage les familles, ça occupe les enfants dans des activités utiles, organisées et encadrées.

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- ↪ **FIXE** les tarifs selon les tableaux ci-joints pour les Accueils Collectifs des Mineurs de MAROLLES et SAINT-OUEN-DOMPROT ;
- ↪ **DIT** que ces tarifs seront applicables pour l'année scolaire 2025/2026, y compris les vacances d'été 2026 ;
- ↪ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2025 et le seront au budget 2026.

Délibération n°9 : OPAH – Attribution de subventions

M. EL GHALLOUSSI s'interroge par rapport aux dernières annonces gouvernementales sur la question des aides pour la rénovation énergétique, où il y a clairement des inquiétudes par rapport à des futurs dossiers et des projets demain, sur le territoire de la communauté de communes en matière de rénovation énergétique.

Mme SIMONNET répond qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir, sauf que « ma prime Rénov' » est bloquée jusqu'au 15 septembre, ça c'est sûr. Ensuite, au bon vouloir du gouvernement, de l'Etat, de tout le monde, ça repartira après le 15 septembre. Par contre cela n'empêche pas les gens qui ont des dossiers de les préparer, et si ça repart à l'automne il sera prêt. Il y a encore des permanences de l'OPAH, il faut en profiter et souhaitons que ça repartira après le 15 septembre.

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- ↪ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **6 000,00 €** à DUVAL Brice
- **4 547,73 €** à PAUL François
- **6 045,81 €** à SALEUR Denis

Soit un montant d'aide de : **16 593,54 €**

- ↪ **PRECISE** que, lors de ce CoTech, le montant des subventions allouées par l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'OPAH se répartissent comme suit :

	ANAH	Région	CCVCD
Total OPAH	97 006,00 €	16 593,54 €	16 593,54 €
Total Général	134 493,00 € Soit 74 % des aides versées.	16 593,54 € Soit 13 % des aides versées.	16 593,54 € Soit 13 % des aides versées.

- ↪ **DIT** que les subventions seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures.

Délibération n°10 : Déchets – Déchetterie de HUIRON – Convention de mise à disposition des biens

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- ↪ **APPROUVE** la mise à disposition de la déchetterie de HUIRON par la commune de Huiron au bénéfice de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER ;
- ↪ **DECIDE** qu'un procès-verbal actant la mise à disposition de la déchetterie de Huiron à la Communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER sera établi ;

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette mise à disposition et à signer le procès-verbal afférent ainsi que, plus largement, l'ensemble des actes se rapportant à ce dossier.

Délibération n°11 : Urbanisme – Acquisition d'une emprise à prélever dans la parcelle cadastrée ZE 0049 sis lieu-dit LE MONT DE JOUY à SOULANGES

Le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l'acquisition à titre gracieux de la surface nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une station d'épuration, telle qu'elle sera arrêtée à l'issue de la phase d'étude avant-projet ;
- ↳ **DIT** que la surface ainsi cédée sera détachée du reste de la parcelle ZE 0049 dont le surplus demeurera un bien de la Commune de SOULANGES ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

L'ordre du jour est épuisé, avant de lever la séance, M. le Président fait un point d'information qui concerne la carte hospitalière et le problème des urgences. La question est sérieuse, et même très sérieuse. Si vous avez lu le journal de la Haute-Marne, c'est le K.O complet à Saint-Dizier au niveau des urgences, alors il y a des explications à cela, ce n'est pas qu'une question de revendications salariales, il y a des questions assez complexes à mon avis. Enfin on va en rester là parce qu'on ne va pas se mêler des affaires des autres, qui sont aussi un peu les nôtres parce que finalement on veut supprimer le H24 chez nous et puis on est aujourd'hui conduit à faire en sorte que les urgences se déplacent sur Vitry et sur Bar-le-Duc, pour les gens de Saint-Dizier et qui viennent gonfler l'activité. Le risque aujourd'hui est le suivant, dans cette crise il faut bien que les activités reprennent, on déshabille « Paul pour habiller Pierre », c'est ça le sujet et même à l'origine c'était déjà ça le sujet et donc on est plus de 36.000 à avoir signé la pétition, il ne faut pas relâcher, ça va être les vacances, le dossier va être présenté et vous savez comme moi que les mauvais coups arrivent toujours pendant les congés d'été, généralement vers le 15 août, je ne vous apprends rien. Donc la vigilance continue à s'imposer et nous organisons demain avec le Professeur RICHARD une réunion qui est une conférence, je vous invite à y venir, elle se fait au cinéma Pierre Brasseur, le Professeur RICHARD, qui est le patron de la neurologie, de la cardiologie au CHU de Nancy, vient animer une réunion de travail au niveau de la commission médicale d'établissement, (d'ailleurs ce matin la CME de Saint-Dizier été réunie, il n'y avait pas de médecin présent, c'est pour vous dire l'ampleur de la difficulté, pas un médecin). Puisque l'on ne vous en parle pas moi je vous en parle, après tout il faut le savoir, derrière tout cela on peut se poser beaucoup de questions, il y a beaucoup de responsabilités. Donc le Professeur RICHARD vient pour nous entretenir de l'importance du télé AVC implanté à Vitry dans le cadre du traitement des AVC, et pourquoi c'est important d'avoir cet équipement qui est un équipement de pointe, qui est installé sur cette partie du GHT, pour justement assurer à nos populations et en particulier aux populations du milieu rural qui peuvent avoir un AVC ou des accidents cardiaques, la possibilité d'avoir un traitement rapide et efficace, et donc de préserver les chances de survie en bon état. L'an passé il y a eu 14 thrombolyse et 47 cas d'activation du télé AVC. Dans les AVC il y a deux catégories, 20 % les AVC avec rupture au cerveau et là c'est l'hélicoptère, directement Reims, vous avez 1 heure, si dans l'heure vous n'êtes pas transporté, en principe les chances de survie en bon état il n'y en a plus, ou quasiment plus. L'autre type d'AVC, vous passez par les urgences à Vitry et là le service télé AVC est en lien avec le CHU de Nancy et c'est ce service qui dirige les opérations et les docteurs ont tous été formés pour faire les thrombolyse et donc c'est un matériel qui ne peut pas être déplacé sur un autre site parce qu'il faut qu'il y ait les personnels formés à l'utilisation de cette technologie, une fois que le

patient est stabilisé, il est dirigé sur Bar-le-Duc, une heure de transport en gros, et là il y a un autre dispositif type télé AVC, après il peut être dispatché à Nancy en cardio, ça dépend de la situation et donc de l'importance de l'attaque. Et donc pourquoi c'est important demain ? Demain c'est l'appui du CHU de Nancy à notre cause. Indépendamment des signatures, ça va être compliqué, parce que dans la surnoiserie administrative et le fameux président de la CARU, qui est aux urgences de Mulhouse, qui est le faire-valoir des mauvaises actions de l'ARS, avait déjà pris des contacts, tout cela montre qu'il y a un calcul derrière et que même si demain ça repartait chez nos voisins, il y a déjà d'autres menaces sur la pédiatrie où les praticants, ils sont deux, ont indiqués, que si c'était comme ça, comme avant, ils arrêtaient, ça voudrait dire qu'il n'y aurait plus de pédiatrie entre Verdun, Bar-le-Duc, Saint-Dizier, il faudrait aller à Châlons, à Nancy ou à Reims pour avoir un service pédiatrie, vous trouvez ça normal pour nos populations ? Vous trouvez ça logique pour nos populations ? Je crois qu'il faut réagir et demain je vous invite à venir à la réunion du professeur, il ne mettra pas en cause l'administration, ce n'est pas son rôle, il va parler comme un professeur, vous dire pourquoi c'est important. C'est un message évidemment positif qui est envoyé à l'administration. Il faut savoir que l'on n'est pas loin d'une guerre entre médecins. Vous ne pouvez pas imaginer les conséquences que ça peut avoir au niveau des urgences de tout le groupement hospitalier de territoire. Donc c'est une construction quand même assez artificielle qui est en train d'exploser. Maintenant c'est l'intérêt de tout le monde que ça n'explose pas et que l'on nomme à la tête des institutions des hommes ou des femmes extérieurs, qui ne sont pas pris dans les questions de conflit de personnes, et qui sauront remettre du bon sens et de l'activité, et qui serviront le service public et l'intérêt général.

M. EL GHALLOUSSI demande un retour d'information sur le conseil d'administration de l'ARS du 11 juin ?

M. le Président répond qu'il ne peut pas faire de retour sur le dernier conseil d'administration parce qu'il est suppléant au titre de l'AMF, la fois dernière il leur a tellement mis la pression, qu'ils se sont arrangés pour que le titulaire soit présent. Le dossier est énorme, mais nos décisions n'impactent pas que notre territoire, ce sont des décisions sur les autorisations de manière générale. Maintenant les gens de l'ARS sont venus à plusieurs reprises chez nos voisins, ils essaient de réguler. Vous savez quand arrive la récolte des pommes on se dit que les fruits tombent au pied de l'arbre, eh bien c'est ce qu'il se passe avec le GHT, maintenant ce n'est de l'intérêt de personne que ça s'effondre, mais à force de vouloir penser et imaginer que les Départements n'existent plus, que les territoires c'est une espèce d'ectoplasme, on arrive à ce genre de situation et pour autant c'est nécessaire qu'il y ait une organisation parce que sinon tous les hôpitaux étaient vidés de leur activité et partaient soit sur le pôle de Nancy ou sur le pôle de Reims et que l'on pouvait aboutir à un désert médical. Mais si la crise s'installe et que l'on a la guerre entre les médecins, les effets de déflagration ne seront pas anodins, j'ai cité un exemple mais il y en a d'autres, maintenant le pire n'est jamais sûr, et donc il faut faire entendre notre voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H25.

Le secrétaire de séance,



René MAUTRAIT



Le Président,



Jean-Pierre BOUQUET